



SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 51@se-unsas.org
<http://sections.se-unsas.org/51/>



CIRCULAIRE NATATION : la confusion action du SE-UNSA

La circulaire d'octobre

Une circulaire du 19 octobre 2010 sur l'enseignement de la natation dans les premier et second degrés a été publiée, sans aucune concertation préalable, au BO n°41 du 11 novembre 2010.

Elle avait pour objectif d'impulser une amélioration de l'enseignement de la natation mais a eu pour conséquence de venir modifier les règles d'encadrement à l'école primaire en exigeant :

*A l'école maternelle : l'enseignant et deux intervenants qualifiés **et** agréés*

*A l'élémentaire : l'enseignant et un intervenant qualifié **et** agréé*

Les projets en cours organisés avec des bénévoles agréés et non qualifiés (le plus souvent des parents) ont été suspendus dans nombre de départements. Au-delà de ces réactions immédiates d'inspecteurs d'académie, ce sont la majorité des projets natation qui seraient remis en cause. Répondre financièrement à ces nouvelles exigences de personnes qualifiées en nombre suffisant semble impossible pour les collectivités.

La circulaire complétive

Mesurant les conséquences de cette circulaire d'octobre, le ministère a décidé de publier une circulaire complétive fin janvier. Destinataire de celle-ci, le SE-Unsa constate que cette circulaire complétive viendrait accroître la confusion en assouplissant les règles édictées par la première circulaire sans les modifier.

Le SE-Unsa a écrit au DGESCO pour lui demander l'annulation de la circulaire d'octobre et de sa circulaire complétive à paraître au profit de la discussion et la publication d'un seul texte pour la rentrée prochaine.

L'article du SE-UNSA est ici > <http://www.se-unsas.org/spip.php?article2839> > La lettre du SE-UNSA au DGESCO y est en téléchargement en bas de page.

Qu'en est-il des projets natation dans la Marne ? Donnez votre avis au 51@se-unsas.org

Mon choix c'est l'Unsa !

Vos contacts au Se-UNSA :

Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19 / Permanences mardi-mercredi-jeudi-vendredi

Jean-Michel ALAVOINE / 06 14 25 30 61 / Permanences mardi-mercredi-jeudi

Benoît FOLB / 06 14 25 29 64 / Permanence le lundi

Patrice BARTHELEMY / 06 14 25 29 58 / Enseignement professionnel

Philippe GARET / 06 14 25 30 00 / 2nd degré, permanences le lundi de 14h à 16h30

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.

Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article6>